RUE 189

Journal de l'inter-région SNAD CGT

Numéro 24





8 avril 2014

CAPL Tableau Avancement ACP1 et ACP2

Monsieur le Président,

Dans un contexte social très difficile, blocage des salaires, réductions des emplois publics et des des budgets de fonctionnement, fermetures et regroupements de services, baisse des volumes de promotions, baisse des budgets de fonctionnement, nous voulons vous rappeler que les tableaux d'avancement restent pour nombre d'agents la seule perspective d'amélioration salariale.

Le 20 mars 2014, un douanier sur deux était en grève, 2500 douaniers, rejoints par des agents des finances, ont manifesté dans les rues de la capitale pour soutenir les propositions de l'intersyndicale face au PSD sur fond d'absence de dialogue social.

Au niveau de notre DI le taux de grévistes reflète une fois encore la démonstration du rejet du PSD 2018.

A cette démonstration de mécontentement et de solidarité, vous répondez, Monsieur le Président, par l'envoi dans tous les services de vos proches collaborateurs. Cette initiative n'a pour autre but que d'essayer de désamorcer le mouvement de révolte qui grandit, et ceci par tous les moyens possibles et imaginables, omissions, fausses vérités, vérités cachées, volontariat transformé en convocation, bref tout l'arsenal classique employé par la hiérarchie, qui sera, peut être la seule à se sortir sans trop d'encombre des conséquences de l'application du PSD. Cela n'est pas acceptable, très franchement cette campagne soit disant d'information se transforme aux yeux de tout le personnel en une campagne de provocation.

La CGT, avec l'intersyndicale, appelle l'ensemble des douaniers à poursuivre et amplifier la mobilisation.

En ce qui concerne la CAPL d'aujourd'hui, nous vous réaffirmons que le SNAD-CGT est pour la linéarité de la carrière . D'autre part, nous sommes opposés aux doubles sanctions (non proposition au tableau d'avancement pendant au moins 3 ans suite à sanction disciplinaire).

Les élus en CAPL

Marcelle ALRIC, Laurence GRANGE, Georges HAYET

Valérie POMA, Julien VERNIERES

SOMMAIRE:

- page 1 : CAPL du 8 avril... Déclaration liminaire

- page 2 : Compte-rendu. Déclaration intersyndicale CAPL n°2

- page 3 : déclaration SNAD CGT CAPL n°2

- page 4 : Compte-rendu CAPL et CR commission de réforme du 22 avril

- page 5 : CR commission régionale de la masse

Compte-rendu...

TA ACP1

Le Président de la CAPL a rappelé les conditions statutaires pour pouvoir être inscrits au tableau :

il faut être ACP2 avec 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce même grade au 31/12/14

Le nombre de postes offerts en 2014 n'est pas connu, mais pour information 6 agents ont été promus en 2013.

Pour 2014, 11 agents ont vocation, aucun agent n'a été écarté.

La proposition du tableau a été voté à l'unanimité

TA ACP2

Mr BAR rappelle les conditions statutaires pour pouvoir être inscrits au tableau :

Il faut être AC1 et avoir atteint le 5ème échelon, et compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade au 31/12/2014

Le nombre de postes offerts en 2014 n'est pas connu. Pour information en 2013, 11 agents ont été promus.

1 agent a été écarté du tableau

La CGT a voté contre car le non
respect de la linéarité de la carrière
et l'ordre d'ancienneté au sigrid
n'est pas respecté.









Déclaration préalable

Monsieur le Président,

CAPL TA CP, TA C1 et LA C en B

Le 16 avril dernier, les syndicats CFDT – CGT – Solidaires – UNSA de l'interrégion de Montpellier ont décidé de ne pas siéger à la première convocation de la CAPLocale n° 2 dont l'ordre du jour portait sur la liste d'aptitude de C en B, le tableau d'avancement à C1 et celui de CP.

Cet acte, symbolique certes, visait à dénoncer l'attitude arc-boutée de la direction générale et du ministère qui continuent de refuser un moratoire sur les suppressions d'emplois et les fermetures de services, et d'ouvrir un véritable débat sur l'avenir de notre administration.

Comment en effet affirmer l'ambition de réaliser les évolutions nécessaires de notre administration, avec l'ensemble des personnels, en faisant l'impasse sur l'expression de leur mécontentement et leur désaccord sans cesse grandissant et qu'ils expriment de plus en plus massivement depuis plus d'un an et demi ?

Comment affirmer l'entière confiance dans les personnels, à tous les niveaux, en niant d'un revers de main la légitimité de l'exigence qu'ils portent dans les diverses initiatives qu'ils ont menées depuis plus d'un an et demi, notamment à l'appui des états généraux organisés par les syndicats douaniers sous l'égide du CESE à Paris en septembre dernier, d'engager le véritable débat nécessaire sur l'avenir de notre administration, de nos missions et de nos emplois ?

Voilà ici réaffirmé le fondement de notre décision de ne pas siéger la semaine dernière, en rappelant qu'elle n'avait aucune incidence sur le traitement des dossiers des agents concernés par cette CAPLocale.

Comme annoncé, nous siégeons aujourd'hui, huit jours après, puisque cette CAPL est reconvoquée comme le prévoient les textes en vigueur.

Les élus CFDT - CGT - Solidaires - UNSA



Monsieur le Président,

Cela ne vous échappe pas, la période que vivent les douaniers est très difficile. Ils subissent tous, à des degrés divers, les conséquences des suppressions importantes d'emplois et des réductions des budgets de fonctionnements.

Ces conséquences sont les réorganisations et les fermetures de services, et une mobilité géographique et/ou professionnelle forcée. C'est aussi une dégradation conséquente des conditions de travail, par manque d'effectifs et de moyens. Voilà pour la partie la plus visible.

Moins palpables, mais tout aussi graves, sont les conséquences pour les individus des abandons programmés, des renoncements consentis, qui portent atteinte au service public, à son humanité et à son accessibilité, à la qualité du service que nous rendons et à la dignité des personnels qui exercent leurs missions avec une conscience professionnelle reconnue.

Dans ce contexte, le projet stratégique de l'administration ne rassure personne sur son avenir individuel et collectif, sur celui de la douane. Au contraire, il nourrit de grandes inquiétudes et un rejet profond, comme en témoignent la durée et la l'âpreté du conflit entre les personnels, leurs organisations représentatives, et l'administration.

En tant que fonctionnaires, tandis qu'il leur est toujours demandé plus et mieux, les douaniers sont soumis au gel du point d'indice, de leur rémunération principale depuis 2010. L'annonce récente du prolongement de ce gel jusqu'à 2017 n'est pas acceptable. Contestable sur le fond, cette mesure montre du doigt les fonctionnaires comme la principale cause de la situation budgétaire de la France. Elle rajoute ainsi au mal-être ambiant qui s'est installé dans nombre de nos services.

A l'heure où vient de s'achever la campagne d'évaluation, pourvoyeuse souvent de ressentiments profonds, car au-delà de reconnaissance implicite qu'elle implique, l'évaluation influe sensiblement sur le déroulement de carrière, l'ordre du jour de cette CAPL porte sur l'avancement de C en B par liste d'aptitude et au grade de C1 par tableau d'avancement.

Avec l'examen pro, les LA et les TA sont les seuls moyens qu'ont les agents concernés, de voir progresser à nouveau leur rémunération. Le blocage des salaires et le positionnement dans des échelons à 4 ans ou terminaux, fait que certains agents n'ont pas bénéficié d'une augmentation de leur rémunération depuis plusieurs années déjà.

La perte de pouvoir d'achat que cette situation induit, à laquelle viennent s'ajouter des conditions de vie de plus en plus difficiles, contraignantes financièrement, pour nombre de nos collègues, donnent une importance encore plus forte à ces modes d'avancement.

Au-delà d'une reconnaissance individuelle et de la capacité à accéder parfois à de nouvelles fonctions, c'est plus que jamais peut-être, en terme de rémunération que sont appréhendés les LA et les TA. Plus que jamais peu-être, le faible volume des promotions renforce les suspicions et le sentiment d'injustice pour les agents qui réunissent les conditions statutaires, parfois depuis de nombreuses années déjà.

Pour le SNAD CGT, il y a besoin d'une véritable réforme des grilles de rémunération dans la fonction publique, permettant de dérouler des carrières valorisantes et ouvrant des perspectives réelles de promotions tout au long de leur déroulement. Dans les principes, nous réaffirmons celui de la linéarité de carrière et le refus des « doubles-sanctions » qui écartent du TA, pendant plusieurs années, les agents qui ont fait l'objet de sanction disciplinaire.

Les élus SNAD CGT à la CAPL n°2

Compte-rendu

Lors de la convocation de cette CAPL le 16 avril 2014, le SNAD CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et la CFDT avaient décidé de ne pas siéger. Ils avaient adressé le jour-même un message à l'ensemble des personnels pour expliquer leur décision et confirmer qu'ils participeraient à la CAPL lors de sa reconvocation prochaine.

Seul FO s'était rendu à la CAPL. Le quorum n'étant pas at

teint, la CAPL n'avait pas été réunie. Elle a été reconvoquée la semaine suivante, mercredi 23 avril 2014.

Tableau d'avancement au grade de CP :

- M. BAR, président de la CAPL, a rappelé les conditions pour pouvoir être inscrit au tableau :
- Etre C1 avec au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ième échelon au 01/01/2014, voir au moins 5 ans de services effectifs dans un corps ou un emploi de catégorie B au 01/01/2014,

- l'année précédente,
- Ne pas avoir subi une sanction disciplinaire non amnistiée et Faire acte de candidature, d'une certaine gravité,
- Ne pas avoir fait preuve d'insuffisance professionnelle.

Le nombre de postes offerts pour 2014 n'étant pas connu, à titre d'information, pour l'année 2013 ce sont 118 promotions qui ont été prononcées au niveau national.

L'Administration a écarté deux agents du tableau.

Le SNAD CGT a voté contre.

Tableau d'avancement au grade de C1 :

- M. BAR a rappelé les conditions pour pouvoir être inscrit au tableau:
- Etre C2 au 6ème échelon,
- Posséder 1 an d'ancienneté dans ce 6ème échelon,
- Justifier de 5 ans de services dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau. Les conditions sont appréciées au 1er janvier de l'année de nomination

Le nombre de postes offerts pour 2014 n'étant pas connu, à titre d'information, pour l'année 2013, 223 promotions ont été prononcées au niveau national.

L'administration n'a écarté aucun agent, donc la proposition pour la promotion au grade de C1 a été votée favorablement à l'unanimité.

Liste d'aptitude de C en B :

M. BAR a rappelé les conditions d'établissement de cette liste d'aptitude :

- Avoir obtenu au moins la cadence moyenne au cours de 🛭 Etre Agent de Constatation et justifier de neuf années de services publics au 01/01/2014,

 - S'agissant d'une promotion dite « au grand choix », ne seront retenus que les agents justifiant d'un « excellent » dossier,
 - Le critère retenu est celui du mérite individuel et non de l'ancienneté dans le grade.

Le nombre de postes offerts pour 2014 n'étant pas connu, à titre d'information, pour l'année 2013 ce sont 103 promotions qui ont été prononcées au niveau national dont 22 promotions retraites.

Au niveau de notre interrégion, cela s'est traduit pour 2013 par la promotion de 4 actifs et de 2 retraitables.

Lors de cette CAPL, ont donc été classés 10 agents en promotion « active » et 7 agents en promotion « retraite ».

Vote pour : La parité administrative et FO.

Vote contre: SNAD CGT - CFDT - Solidaires - UNSA.

Le SNAD CGT vote contre les propositions de promo de C en B. Ce n'est pas un vote sur la « qualité » des dossiers des agents, mais parce que les critères retenus l'administration conduisent notamment à ne pas respecter l'ordre d'ancienneté au SIGRID.



Le Mérite...

Commissions de Réforme

Il est à noter que le SNADCGT était le seul représentant des personnels à assister à ces 2 commissions... (cat. C et B) Dans le premier dossier, le médecin expert proposé la validation de la demande d'une ATI de 15 %, ce dont s'est félicité le Snad cgt et l'administration...

Dans l'autre dossier, le médecin président de la commission refuse depuis plusieurs années, la prise en charge des soins de cure et refuse de considérer la «rechute» du patient... Cette année, l'expertise médicale a reconnu, à la fois la rechute et la nécéssité de la cure... malgré tout, la prise en charge de la cure est encore refusée par la commission prétextant que cela soulage le patient mais ne le guérit pas...

On ne souhaite pas au médecin de souffrir un jour... quoique...

La lutte continue...









Monsieur Le Président,

L'Inter-syndicale CFDT – CGT – SOLIDAIRES – UNSA a décidé de boycotter cette Commission Régionale MASSE (CRM) de Montpellier pour dénoncer une fois de plus le Paysage Sans Douanier 2018 et le démantèlement de la Douane avec ses suppressions d'emplois et de services publics de proximité.

Rappelons nous le 20 Mars 2014, 46% des douaniers étaient en grève et 3000 douaniers ont crié leur colère devant Bercy contre le Projet Stratégique Douanier qu'on veut nous imposer.

L'AVENIR de la Masse est directement lié à celui de la Douane .La mise en place du PSD aura de lourdes conséquences pour notre belle institution déjà mise à mal par la politique de désengagement menée par notre Direction Générale.

Le resserrement du réseau ordonnateur a entraîné la fusion des CRM de Montpellier et de Perpignan en une seule entité ce qui a eu pour conséquence immédiate une dégradation du service régional de la Masse: moins d'effectifs et de moyens, une augmentation de la charge de travail pour nos collègues, largement sous estimée lors de la fusion des deux CRM depuis Juin 2013.

On ne peut pas demander à deux agents de faire le travail de quatre.

Au final, ce sont malheureusement les locataires de la MASSE qui font les frais de ces dysfonctionnements comme par exemple le retard INACCEPTABLE des régularisations de charges 2012 non versées à ce jour dont nous exigeons aujourd'hui le paiement immédiat. A cela s'ajoute depuis le début de l'année une diminution importante du nombre d'heures dévolues aux responsables de cités pour mener à bien leurs missions.

Enfin, l'inter-syndicale exige que la demande d'aménagement de chambres de célibataires au sein de la cité de Bourgmadame pour les agents de la Division de Cerdagne soit enfin satisfaite dans les plus brefs délais.

Les élus CFDT - CGT - SOLIDAIRES - UNSA à la CRM de Montpellier.

